

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

États financiers

31 décembre 2021

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

États financiers
31 décembre 2021

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats et évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE
MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BCGO S.E.N.C.B.L.*¹

Montréal
Le 13 mai 2022

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A133101

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Résultats et évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre

2021

2020

PRODUITS

Excédent des cotisations perçues sur les primes versées	245 187 \$	401 516 \$
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	20 570	16 145
	265 757	417 661

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais de gestion - « Comité conjoint des matériaux de construction »	109 038	109 038
Honoraires professionnels	4 858	4 743
Frais bancaires	13	12
	113 909	113 793

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

151 848 303 868

ACTIF NET AU DÉBUT

2 286 227 1 982 359

ACTIF NET À LA FIN

2 438 075 \$ 2 286 227 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Bilan

Au 31 décembre

2021

2020

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 830 695 \$	2 413 133 \$
Placements temporaires (note 3)	1 788	153 277
Contributions à recevoir du « Comité conjoint des matériaux de construction », sans intérêt	414 702	501 880
Avances au « Comité conjoint des matériaux de construction » et au « Fonds en fidéicomis - Retraite », sans intérêt	-	1 920
	3 247 185 \$	3 070 210 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Fournisseurs et frais courus	4 000 \$	4 000 \$
Primes d'assurances	805 110	779 983
	809 110	783 983

ACTIF NET

AFFECTÉ D'ORIGINE EXTERNE (note 4)	2 438 075	2 286 227
	3 247 185 \$	3 070 210 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre	2021	2020
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	151 848 \$	303 868 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 5)	112 305	(58 126)
	264 153	245 742
INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements temporaires	151 489	1 459 615
Diminution des avances au « Fonds en fidéicomis - Retraite »	1 920	3 144
	153 409	1 462 759
FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt	-	(12 405)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	417 562	1 696 096
ENCAISSE AU DÉBUT	2 413 133	717 037
ENCAISSE À LA FIN	2 830 695 \$	2 413 133 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Notes complémentaires
31 décembre 2021

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Fonds en fidéicommiss - assurances (ci-après l'« organisme ») est un compte en fidéicommiss administré par le « Comité conjoint des matériaux de construction » pour les employés assujettis au décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Présentation des états financiers

Les états financiers ne présentent que les éléments de fonds en fidéicommiss - assurances du « Comité conjoint des matériaux de construction » (ci-après le « Comité »). Ils n'incluent pas les autres actifs, passifs, produits et charges du Comité.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les cotisations perçues excédant les primes versées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Notes complémentaires
31 décembre 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés, qui sont habituellement évalués à la valeur comptable s'ils résultent d'opérations effectuées hors du cours normal des activités ou à la valeur d'échange dans les autres situations.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des contributions à recevoir du « Comité conjoint des matériaux de construction » et des avances au « Fonds en fidéicommiss - Retraite ».

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des primes d'assurances.

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Notes complémentaires
31 décembre 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise les coûts de transaction aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas où les instruments financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés aux actifs financiers ou déduits des passifs financiers.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Certificat de placement garanti, 1,3 %, encaissé au cours de l'exercice	-	150 000 \$
Intérêts courus	1 788 \$	3 277
	<u>1 788 \$</u>	<u>153 277 \$</u>

4. ACTIF NET AFFECTÉ D'ORIGINE EXTERNE

Le « Comité conjoint des matériaux de construction » a créé le « Fonds en fidéicommiss - assurances ». Ces fonds devront servir à combler les déficits futurs, s'il y a lieu, en lien avec les prestations d'assurances des membres. Les excédents devront être retournés aux membres à la fin du décret.

5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Contributions à recevoir du « Comité conjoint des matériaux de construction »	87 178 \$	(57 070) \$
Primes d'assurances	25 127	(1 056)
	<u>112 305 \$</u>	<u>(58 126) \$</u>

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SERRURERIE ET MENUISERIE MÉTALLIQUE) FONDS EN FIDÉICOMMIS - ASSURANCES

Notes complémentaires
31 décembre 2021

6. OPÉRATIONS AVEC LE « COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION »

Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé des frais de gestion de 109 038 \$ (109 038 \$ en 2020) du « Comité conjoint des matériaux de construction ».

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par l'organisme et le « Comité conjoint des matériaux de construction ».

7. ÉVENTUALITÉ

Advenant la cessation du régime, le Fonds en fidéicomis - assurances sera tenu de contribuer pour un montant équivalant à trois mois de primes d'assurances. Ce montant, estimé à 1 090 000 \$ (1 062 000 \$ en 2020), n'est pas comptabilisé aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond principalement aux fournisseurs et frais courus et aux primes d'assurances.